



## DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussignée, Allyson Gagnon, de la Direction des permis et de l'indemnisation à l'Office de la protection du consommateur, domiciliée et résident pour les fins spécifiques des présentes à mon lieu de travail, soit le 400, boul. Jean-Lesage, Bureau 450, dans les ville et district de Québec, Québec, G1K 8W4, déclare solennellement que l'entreprise Vente directe Nordik a détenue un permis de commerçant itinérant du 29 juillet 2022 pour la période se terminant le 30 juin 2024.

Et j'ai signé à Québec,  
Ce 31<sup>e</sup> jour d'août 2023

  
\_\_\_\_\_  
Allyson Gagnon

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI À QUÉBEC,**  
Ce 31<sup>e</sup> jour d'août 2023

  
\_\_\_\_\_  
Denys Robitaille  
Commissaire à l'assermentation  
Numéro : 216352

